

Clément VIII, *Quaecumque*, l'évêque a le droit de les examiner, et de les rectifier selon que les localités paraissent le demander. Il n'est pas nécessaire d'adopter les règlements de la confrérie romaine, il suffit de proposer des pratiques de piété destinées à honorer le T. S. Sacrement, pratiques qui peuvent varier selon les lieux et les circonstances.

A ce but premier, le directeur a toute liberté d'ajouter différents buts secondaires. Qui l'empêcherait de greffer aujourd'hui sur le vieux tronc des obligations anciennes des prescriptions nouvelles répondant aux besoins de notre époque ? Pourquoi ne pas introduire, par exemple, l'engagement de sanctifier le saint jour du dimanche, de ne jamais travailler, acheter ou vendre sans une vraie nécessité ; de pratiquer la vertu de tempérance et de ne jamais fréquenter les débits de boissons pour y boire ou y payer à boire ; de s'interdire l'entrée dans toute société défendue ou suspecte, de combattre leur néfaste influence, de travailler à la diffusion de la presse catholique, etc., etc. ?

ORGANISATION.

La confrérie étant paroissiale est gouvernée par un directeur, qui est le curé ou son délégué.

Le directeur peut s'adjoindre un conseil, composé d'un président, d'un vice président, d'un secrétaire trésorier et d'infirmeriers, ou simplement de quelques zéloteurs qui l'aident pour le bon fonctionnement de l'association (Cf. Manuels à ce sujet.)

RECRUTEMENT

Pour devenir membre de la confrérie, il faut d'abord se faire recevoir, c'est à-dire se présenter à un Directeur et obtenir son agrément pour être admis, puis se faire inscrire sur les registres de la confrérie.

Aucune cérémonie particulière n'est requise pour l'admission. Le cérémonial prescrit par certains manuels est fort recommandable, et doit être maintenu où il est en vigueur, mais n'a rien d'indispensable pour la validité de l'agrégation.

Quant au choix des nouveaux confrères, St. François de Sales conseille de n'admettre que ceux et celles qui, " depuis un certain temps auront mené une vie chrétienne et bien régulière. " S'il ne convient pas d'introduire des personnes